



# L'obtention de la nationalité FRANÇAISE PAR FILIATION

Par **kolo**, le **26/10/2009** à **19:23**

Mon père à est ancien combattant.il a fait le service militaire 1953à 1957.il a son livret militaire,son brevet de pention sa carte du ombattant.moi je suis née à l'etranger mes frères aussi.et y residons.

mon père n'a pas fait de mariage legal avec mamère.  
je veux savoir si je peux obtenir la nationalité française?

MON père n'a jamais fait sa demande.

Par **jeetendra**, le **26/10/2009** à **19:43**

bonsoir, si votre père ne possède pas la nationalité Française vous ne pouvez le devenir par filiation paternel, cordialement.